

AVIS DE SIGNIFICATION

DU GREFFE DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

AUX DÉFENDERESSES ET DÉFENDEURS DONT LES NOMS ÉTANT ÉNUMÉRÉS DANS LES PAGES CI-JOINTES (*Annexe 1, no.25*) :

PRENEZ AVIS que les constats d'infraction émis sur le territoire de la Ville de Shawinigan portant les numéros mentionnés en regard de chacun de vos nom et prénom vous sont dûment signifiés, par le présent avis, en vertu d'une permission obtenue d'un juge en date du 25.

Vous pouvez obtenir copie de chacun des constats qui vous concernent et ainsi connaître l'infraction ou les infractions qui vous sont reprochées en vous adressant au greffe de la cour municipale de la Ville de Shawinigan à l'adresse suivante :

Cour municipale de la Ville de Shawinigan
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 400
Shawinigan (Québec) G9N 6V3
Téléphone : 819-536-7200 poste 1216
Courriel : courmunicipale@shawinigan.ca

À DÉFAUT DE CONSIGNER UN PLAIDOYER DANS LES 30 JOURS DE L’AFFICHAGE DE CET AVIS, UN JUGEMENT PAR DÉFAUT POURRA ÊTRE RENDU CONTRE VOUS ET CE, AVEC FRAIS.

À Shawinigan, ce 3 avril 2026.

Le greffe de la cour municipale.

COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN
District de Saint-Maurice

AVIS DE SIGNIFICATION

SIGNIFICATION PAR AFFICHAGE PUBLIC AU GREFFE ET SUR LE SITE WEB
DE LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

Défenderesse/Défendeur	Date d'infraction	N° constat	Montant
Jaysen Tremblay-Langevin	2025-09-12	807786267	186\$
Mathieu Boivin	2025-05-29	807602307	140\$
Mathieu Boivin	2025-05-29	807602308	140\$
Guy Bellemare	2025-09-30	807817879	158\$
Christophe Laliberté-Béliveau	2025-06-05	807528659	336\$
Christophe Laliberté-Béliveau	2025-06-05	807528658	284\$
Martin Quinio	2025-06-25	807599962	520\$

Note : Cet avis doit demeurer affiché pendant une période de 30 jours à compter du 3 avril 2026.

**Une interruption de la prescription a été accordée pour ce constat d'infraction.*